

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Décret n° 2023-893 du 22 septembre 2023 modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : IOMJ2316912D

Publics concernés : administrations, personnels de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer.

Objet : modification de l'appellation de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale et nouvelles attributions.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret modifie l'appellation de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale en direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale. Il reconnaît à cette direction de nouvelles attributions en termes de gestion des personnels civils, en lien avec la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Références : les textes modifiés par le décret peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de ces modifications, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'avis du comité social d'administration du personnel civil de la gendarmerie nationale en date du 1^{er} juin 2023 ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel unique de l'intérieur et des outre-mer en date du 30 août 2023,

Décète :

Art. 1^{er}. – Au quatrième alinéa de l'article 7 du décret du 12 août 2013 susvisé, les mots : « direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale » sont remplacés par les mots : « direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale ».

Art. 2. – L'article 25 du même décret est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale » sont remplacés par les mots : « direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale » ;

2° Aux deuxième et troisième alinéas, les mots : « direction des personnels militaires » sont remplacés par les mots : « direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale » ;

3° L'article est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« En lien avec la direction des ressources humaines, la direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale participe à la gestion des ressources humaines des personnels civils de la gendarmerie nationale. Elle est responsable du recrutement et de la gestion des personnels contractuels pour les services relevant de la gendarmerie nationale. »

Art. 3. – Dans tous les autres textes réglementaires en vigueur, la référence à la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale est remplacée par la référence à la direction des ressources humaines de la gendarmerie nationale et la référence au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale est remplacée par la référence au directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale.

Art. 4. – Le ministre de l'intérieur et des outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 septembre 2023.

ÉLISABETH BORNE

Par la Première ministre :

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*
GÉRALD DARMANIN